autrefois, et quelques-uns ont encore aujourd'hui la même habitude pour les jeunes chevaux, avant de les faire courir. C'est ce qu'on appelle *un feu de précaution*. On suppose qu'il rend les chevaux plus solides sur leurs membres. Rien ne justifie une pareille supposition. L'opération, dans ce cas, ne sert qu'à faire souffrir et à marquer inutilement l'animal. Il est toujours temps d'en venir à l'opération quand on voit commencer à se développer quelques-unes des lésions que j'ai indiquées comme réclamant son emploi. — On cautérise le *genou* dans le cas d'engorgement indolent avec ou sans induration, borné à cette région ; dans celui de tumeurs molles (*mollettes*) sur le trajet des tendons; de tumeurs osseuses sur différens points de cette articulation (*genou cerclé*) (N et O *fig.* 178). — La fatigue qu'éprouve le *jarret* dans les mouvemens fréquens qu'il exécute, dans les actions violentes dont il est le centre, y rend l'application du feu souvent nécessaire. On cautérise la totalité du jarret, soit lors des engorgemens indolens dont il est le siége à la suite des entorses (*efforts de jarret*), soit lorsqu'il est entouré de tumeurs osseuses (*jarret cerclé*) (L *fig.* 178). — On le cautérise à sa pointe seulement dans le cas de *capelet;* à son vide, dans le cas de *vessigons;* à sa partie inférieure, interne et antérieure, dans le cas d'*éparvin* (*fig.* 178 M); à sa partie inférieure, externe et postérieure, dans le cas de *jarde;* à sa partie supérieure et interne, dans le cas de *courbe*.— On met le feu sur *toute l'étendue de l'épaule*, ou seulement *à la pointe de l'épaule*. Le premier de ces feux est indiqué dans le cas d'amaigrissement général de cette région, qu'on remarque quelquefois à la suite de l'inaction absolue à laquelle de vives souffrances du pied ou de toute autre partie de ce membre ont condamné cette région. Il arrive aussi qu'on cautérise toute l'épaule (H *fig.* 178), lors de l'existence de boiterie ancienne dont on sait ou suppose la cause dans une distension des moyens d'union du scapulum au thorax ou à l'humérus (*écart, entr'ouverture*). — Le feu de *la pointe de l'épaule* se met dans le cas assez fréquent d'entorse de l'articulation scapulo-humérale, lorsque cet accident a résisté à des moyens plus simples que fournit d'abord la pharmacie, ou à l'usage d'un séton à mèche ou à rouelle. La finesse de la peau à cette partie, sa mobilité, les mouvemens continuels que lui impriment certains chevaux pendant la cautérisation, la position gênée dans laquelle se trouve l'opérateur, rendent fort difficile l'application du feu à cette région.— La cautérisation de *toute la surface externe de la cuisse* se pratique lors de lésions analogues à celles qui réclament l'application du feu sur toute la surface de l'épaule, c'est-à-dire, l'amaigrissement général de cette région, ou des douleurs profondes articulaires ou rhumatismales. Quand la cuisse n'est pas amaigrie, et qu'on est fondé à croire que la cause de la boiterie est une distension, un tiraillement des ligamens de l'articulation du fémur avec le coxal, on se borne à mettre le feu sur la partie correspondante de la cuisse (J *fig.* 178). —Le feu du *grasset* (K *fig.* 178) est indiqué lors des douleurs vives et persistantes, ayant leur siége dans les moyens articulaires de l'articulation fémuro-tibio-rotulienne; ou bien, et plus fréquemment, lors des tumeurs molles que forme la synoviale rotulienne distendue; ou enfin, mais rarement, après la réduction de la luxation de la rotule qui se déplace quelquefois.—Il est peu de propriétaires de chevaux qui ne sachent combien il arrive souvent à ceux de ces animaux qui vont en limon ou qui portent de lourdes charges à dos, de se donner des *efforts de reins*. C'est lors de cet accident, et quand la faiblesse des reins persiste après l'essai des moyens plus simples employés d'abord, qu'il est avantageux de recourir à l'application du feu de cette région (I *fig.* 178) où il produit presque toujours d'excellens effets, quand il est convenablement mis. — Enfin, on cautérise quelquefois le *garrot* pour faire résoudre les tumeurs molles, véritables kystes séreux, qui se développent assez fréquemment sous la peau de cette région dans certains gros chevaux affectés de rouvieux (gale de la crinière), parce que la démangeaison qu'ils éprouvent les excite à se frotter avec force sur tous les corps durs qu'ils rencontrent. On comprend que l'application du feu, en pareil cas, doit être précédée de l'emploi de moyens propres à faire disparaître d'abord la cause première du mal, c'est-à-dire le rouvieux.

SECTION VII. — *Clavélisation.*

Les bêtes ovines sont sujettes à une maladie appelée *clavelée*, caractérisée par le développement sur les parties les moins épaisses de la peau, de boutons pustuleux qui sont d'abord peu saillans, rouges à leur pourtour, et sur le centre desquels on aperçoit, au bout de quelques jours, une pellicule mince, transparente, légèrement grisâtre, laquelle recouvre une matière séreuse qui paraît être le *virus claveleux*. Bientôt cette sérosité se concrète, et forme une croûte qui ne tarde pas à tomber. La clavelée est très-contagieuse. Elle se développe à tous les âges et dans toutes les saisons; mais elle n'attaque qu'une fois le même individu. Elle est plus grave dans les temps froids et chauds que dans les saisons tempérées. Lorsqu'elle se montre dans un troupeau, elle n'en attaque d'abord qu'une partie, au bout de quelques semaines, elle en atteint le plus grand nombre; et, enfin, dans une troisième invasion qui se remarque de vingt à vingt-cinq jours après la seconde, elle attaque le reste du troupeau; d'où il résulte que chaque invasion et chaque intervalle qui la suit durant à peu près un mois, ce n'est qu'après trois mois que tout le troupeau est atteint, et que le propriétaire est astreint à des soins particuliers, dont il n'est guère débarrassé qu'au bout de quatre à cinq mois. Ajoutons que la clavelée est ordinairement désastreuse, et qu'on doit s'estimer très-heureux quand, dans les meilleures circonstances, elle ne fait périr que huit ou dix bêtes sur cent, car on l'a vue souvent enlever le quart ou le tiers et même la moitié des troupeaux.

Ces considérations, que je devais rappeler ici, et qui se retrouveront avec tout le développement qu'elles méritent à l'article *Clavelée* de cet ouvrage, disent assez haut com-